

INSTRUCTIONS POUR LES ÉLECTEURS

1. POUR VOTER EN FAVEUR de l'une des questions suivantes, coloriez le cercle libellé OUI.
2. POUR VOTER CONTRE l'une des questions suivantes, coloriez le cercle libellé NON.
3. POUR VOTER, COLORIEZ LE CERCLE COMME CECI : ●
4. En cas d'erreur, déchirez ou raturez le bulletin de vote, remettez-le à un membre du bureau de vote qui vous fournira un autre bulletin. VEUILLEZ NE PAS EFFACER.

1. APPROBATION DU BUDGET SCOLAIRE POUR L'EXERCICE 2022

« Les électeurs du district scolaire doivent-ils approuver le budget de 95 105 000 \$, jugé nécessaire par la commission scolaire pour l'exercice suivant ? »

Le budget proposé, s'il est approuvé, se traduira par des dépenses en éducation de 17 069,13 \$ par élève. Ce coût prévisionnel par élève est supérieur de 0,89 % aux dépenses de l'année en cours. »

OUI NON **2. PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA CHARTE VISANT À AJOUTER DES MEMBRES AU CONSEIL DES COMMISSAIRES D'AÉROPORT**

« La Charte de la Ville de Burlington, Lois de 1949, n° 298, telle qu'elle est modifiée, doit-elle être de nouveau modifiée pour augmenter la taille du conseil des commissaires d'aéroport et la porter à sept membres, y compris l'ajout d'un représentant de Winooski et d'un autre représentant de Burlington, par la modification de la Charte de la Ville, paragraphes 120 et 276 ? »

OUI NON **3. PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA CHARTE VISANT À RÉGLEMENTER LES SYSTÈMES D'ÉNERGIE THERMIQUE**

« La Charte de la Ville de Burlington, Lois de 1949, n° 298, telle qu'elle est modifiée, doit-elle être de nouveau modifiée pour permettre au Conseil municipal de réglementer les systèmes d'énergie thermique dans les immeubles résidentiels et commerciaux, par la modification de l'article 48 relatif aux pouvoirs du Conseil municipal énumérés pour ajouter le pouvoir suivant :

(67) Réglementer les systèmes d'énergie thermique dans les immeubles résidentiels et commerciaux, y compris l'évaluation de l'impact carbone ou des paiements alternatifs de conformité (ACP) dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'ensemble de la ville; aucune évaluation de l'impact carbone ou du paiement alternatif de conformité ne sera imposée, sauf autorisation préalable d'une majorité des électeurs légaux de ladite municipalité votant sur la question lors d'une assemblée municipale annuelle ou extraordinaire dûment signifiée à cette fin ? »

OUI NON **4. PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA CHARTE VISANT À ADOPTER LE VOTE PRÉFÉRENTIEL POUR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

« La Charte de la Ville de Burlington, Lois de 1949, n° 298, telle qu'elle est modifiée, doit-elle être de nouveau modifiée afin d'adopter le mode de scrutin préférentiel pour l'élection des conseillers municipaux de la Ville à compter de l'élection de mars 2022, par la modification de la Charte de la Ville, paragraphe 5 ? »

OUI NON **5. PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA CHARTE VISANT À PROTÉGER LES LOCATAIRES RÉSIDENTIELS CONTRE LES EXPULSIONS SANS MOTIF VALABLE**

« La Charte de la Ville de Burlington, Lois de 1949, n° 298, telle qu'elle est modifiée, doit-elle être de nouveau modifiée afin de conférer au Conseil municipal le pouvoir d'accorder par ordonnance des protections aux locataires résidentiels contre les expulsions sans motif valable en adoptant et en ajoutant un nouveau paragraphe 48(66) qui :

- précise certaines définitions de motif valable ;
- exclut du motif valable l'expiration d'un contrat de location comme seul motif de résiliation de la location, sauf pour certains biens, sous réserve de dispositions d'atténuation comme un préavis suffisant ;
- limite les hausses déraisonnables de loyer pour empêcher les expulsions de fait ou les non-renouvellement ? »

OUI NON **6. AUTORISER LA VENTE AU DÉTAIL DE CANNABIS**

« La Ville de Burlington doit-elle autoriser l'activité des détaillants de cannabis qui sont approuvés par l'État du Vermont en vertu de la Loi 164, à compter d'octobre 2022, ces ventes étant également assujetties à des ordonnances ou règlements municipaux que la Ville pourrait adopter en toute légalité ? »

OUI NON **7. QUESTION CONSULTATIVE SUR LA JUSTICE CLIMATIQUE DANS L'ACCÉLÉRATION DE LA DÉCARBONISATION**

« Les électeurs de la Ville de Burlington doivent-ils faire des recommandations au Conseil municipal et à l'Administration du maire au sujet de la réglementation des systèmes d'énergie thermique s'appliquant aux immeubles résidentiels et commerciaux dans le but d'élaborer des politiques, des programmes et des incitatifs axés sur la transition vers l'énergie propre aux habitants de Burlington à revenu faible ou moyen, ainsi qu'à la population noire, autochtone et de couleur et aux membres des collectivités autrement défavorisés ? »

OUI NON **VOTER DES DEUX CÔTÉS DU BULLETIN DE VOTE**